

DECRET N° 86-111 du 26 Mars 1986

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Frédéric AFFO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 25 Mars 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 86-108 du 25 Mars 1986 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

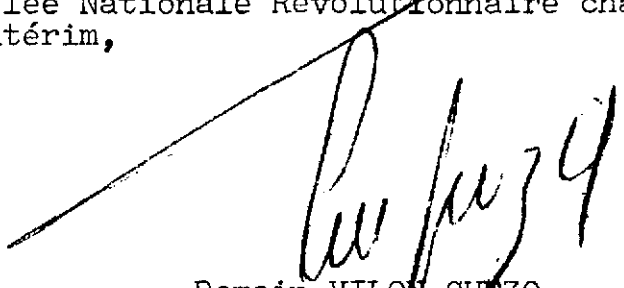
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 25 Mars 1986, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Frédéric AFFO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Mars 1986

Pour le Président de la République absent,
Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCE 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MAEC-
MISPA 6 autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-